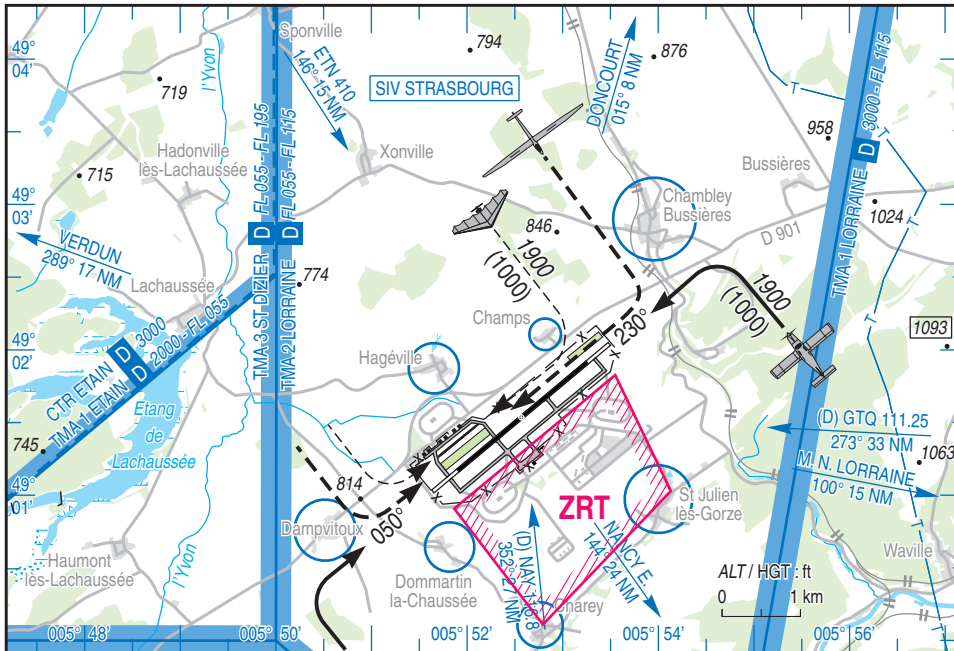


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) sur AD Chambley LFJY
En vigueur : Du 1^{er} juillet au 07 novembre 2018

Lieu : FIR : Reims LFEE - AD : Chambley LFJY



Extrait AIP VAC AD 2 LFJY ATT 01 en vigueur le 07 décembre 2017

ACTIVITÉ
Vols d'un ballon captif de grande envergure sur l'aérodrome de Chambley.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable H24
INFORMATION DES USAGERS
ZRT CHAMBLEY : Strasbourg INFO : 119.450 MHz Lorraine APP : 119.125 MHz
GESTIONNAIRE
Exploitant de l'aérodrome de Chambley.
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire de la zone réglementée temporaire lorsqu'elle est active.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CHAMBLEY

Limites latérales

49°01'49" N, 005°53'32" E
49°01'01" N, 005°54'07" E
49°00'06" N, 005°52'46" E
49°00'54" N, 005°51'50" E
49°01'49" N, 005°53'32" E

Limites verticales :
SFC / FL110

ORGANISMES A CONSULTER

Planification de l'activité :
Gestionnaire : téléphone : 06.70.10.33.13